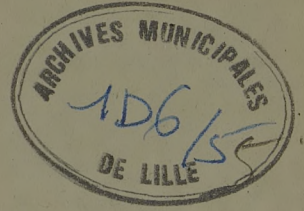
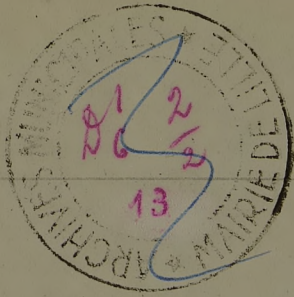
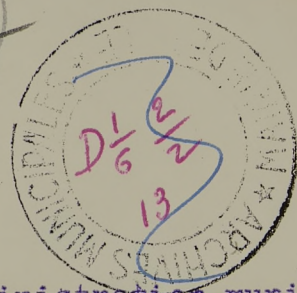
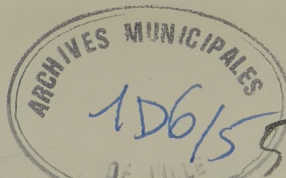


Procès Verbaux
Rapports.



Commission de l'Habillement

1^{er} mandat Salengro 1925 / 1929



COMMISSION DE L'HABILLEMENT

REUNION DU 29 MARS 1926

M. Knight:

L'Adm. Mun. fait siennes

les propositions de la Commission de l'Habillement, désignée par l'Administration municipale le 22 Février 1926, s'est réunie à la Mairie de Lille, le 29 Mars 1926, à 16 heures, sous la présidence de M. l'Adjoint Creton.

Assistaient à la réunion: M. l'Adjoint Taffin, M.M. les Conseillers Bauche, Courouble, Martin, le Secrétaire général de la Mairie et l'Econome-Régisseur de la Mairie.

I - Habillement des Gardiens de la Paix et des Sapeurs-Pompiers.-

Il est donné connaissance à la Commission de deux offres faites par les adjudicataires qui, l'an dernier, fournirent à la Ville: l'un les effets d'habillement destinés à la Police, l'autre les effets d'habillement destinés aux Sapeurs-Pompiers.

M. Camille Lévy propose de confectionner les vêtements destinés aux gardiens de la paix avec un drap semblable à celui fourni, l'an dernier, aux mêmes prix et conditions.

M. Roland, de Paris, offre de fournir les uniformes destinés aux sapeurs-pompiers, moyennant une augmentation de 5 à 7% suivant les articles.

La Commission, après en avoir longuement délibéré, considérant qu'il n'est plus possible, pour cette année, de recourir à une adjudication publique ou restreinte; que, d'autre part, les principales villes du Nord ont dû subir des augmentations fort importantes; que les prix et conditions, proposés par les maisons Lévy et Roland, sont fort avantageux pour la Ville, décide de proposer à l'Administration municipale de retenir les offres faites par elles.

II - Habillement des agents des services généraux - Coiffures et divers.-

La Commission propose, en outre, à l'Administration municipale de mettre en adjudication restreinte les deux lots ci-après:

- 1°.- Fourniture des effets d'habillement des services généraux;
- 2°.- Coiffures et divers.

III - Propositions pour 1927.-

La Commission décide, enfin, qu'elle se réunira, dans le courant du mois de Septembre, pour arrêter les conditions du cahier des charges qui servira de base, pour 1927, à l'adjudication des effets d'habillement et des objets d'équipement nécessaires aux services municipaux.

D'ores et déjà, elle décide que cette adjudication se fera sur les bases suivantes:

1ère proposition.- La Ville achètera directement le drap et mettra en adjudication la confection des effets d'habillement.

2ème proposition.- La Ville fera appel aux confectionneurs qui feront connaître à quels prix ils s'engagent à livrer les effets d'habillement suivant des types de drap qui seront joints à la soumission et seront préalablement soumis au Conditionnement.

La Ville pourra alors retenir celle de ces deux propositions qui sera la plus avantageuse pour ses intérêts.